

Décisions du Conseil de l'Association intercommunale de la Piscine et du Camping de la Venogé

Séance du 11.10.2023

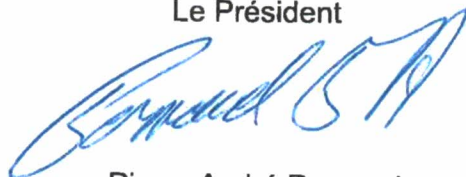
Le comité de direction de l'AIPCV, agissant en vertu de la loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP), porte à connaissance des électeurs que, dans sa séance du 11 octobre 2023 à Moiry, le Conseil Intercommunal a pris les décisions suivantes :

- **Accepté le préavis n° 02/2023 – Budget 2024 en tenant compte des amendements proposés par la commission de gestion et des finances sur les comptes 110.317.00 et 351.315.30 représentant au total une diminution des charges de CHF 21'000.00. Les documents peuvent être consultés dans votre administration communale.**

Conformément aux articles 162 et ss LEDP : La demande de référendum doit être annoncée par écrit au Préfet dans un délai de 10 jours suivant la publication dans la feuille des avis officiels ou l'affichage au pilier public.

Au nom du Conseil Intercommunal AIPCV

Le Président



Pierre-André Pernoud

La Secrétaire



Patricia Gabriel

La Sarraz, le 12 octobre 2023